

Présents : BENOIT Pierre, BESSET Grégory, CONTET Jacques, DOUILLET Amandine (départ à 18h40), GAILLARD Colette, GILLY Stéphanie (départ à 19h30), LAUPRETRE Vincent, MALIN Joël, NEYRARD Mélissa, PITARD Patrick, TEPPE Patrick (arrivée à 19h00), TOUZANI Hamid.

Assistent : MOTTION Frédéric, BRESSOUX Jean Marie (CTD PPF), TEPPE Esther (responsable administrative).

Excusés : DELIANCE Maurice, GALLICE Catherine, GUTIERREZ Raul, MERIAUX Céline, NAEGELLEN Philippe, REYNAUD Lucas.

☞ ☞ ☞ ☞

Joël MALIN ouvre la séance à 18 H 00.

[Approbation du compte rendu du comité de direction du 8 Juin 2026](#)

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

[Retour sur l'AG du District du 26/06/2026](#)

Remerciements au club de Priay et à la Mairie pour leur accueil.

Problème avec la sono qui était inaudible au fond de la salle.

L'utilisation des télécommandes n'a pas été bien expliquée par la Société Altern'active car il y a eu des incompréhensions de la part de quelques clubs (ceux-ci auraient dû se manifester avant le début des votes).

Votes incohérents concernant les vœux de la Commission Technique.

Il est dommage que le représentant du club de Belley n'était pas au courant des vœux présentés par son club.

Les clubs n'ont posé aucune question à Mme ICARRE concernant l'information sur les A.C.M.

[Dates et lieux des prochaines AG du District](#)

L'AG de début de saison 2026/2027 aura lieu le Samedi 31 Octobre 2026 à 9h00 à la salle des fêtes de VIRIAT.

L'AG de fin de saison aura lieu à ARTEMARE ou à CHAMPAGNE EN VALROMEY (date à définir)

La Commission prendra rendez-vous avec le club afin de visiter la salle et informer le club pour l'organisation.

[Retour sur l'AG de la LAuRAFoot du 27/06/2026](#)

Problème de parking sur place.

Assemblée intéressante.

Intervention de M. Didier ANSELME longue et peut-être malvenue.

[Retour sur les manifestations de fin de saison](#)

Challenge U11

Il a eu lieu le dimanche 14 juin 2026 à Marboz.

Remerciements au club de Marboz pour la parfaite organisation.

Présence de 34 équipes représentant 18 Cantons.

C'est le Canton de Trévoux qui s'est adjugé le Challenge succédant ainsi au Canton de St Etienne du Bois vainqueur des 2 précédentes éditions.

Un problème disciplinaire avec l'attitude des parents du canton d'Oyonnax. Dossier traité par la Commission de Discipline.

Bon arbitrage des jeunes arbitres du District et bon niveau de jeu des participants.

Lourde journée pour les bénévoles, dû au timing un peu serré.

Tournoi Lémanique U13F-U15F

Il a eu lieu le dimanche 21 juin 2026 à Port Valais (Canton du Valais).

Très bien accueilli, très belles installations.

5 territoires étaient représentés : l'Ain et la Haute Savoie côté français, les cantons de Vaux, du Valais et de Genève côté suisse.

Equipe U13F : 2 victoires, 2 défaites

Equipe U15F : 2 victoires, 1 nul et 1 défaite

Bon état d'esprit des joueuses et des parents.

J.D.F.F.

Elle a eu lieu le samedi 13 juin 2026 à Arbent.

Remerciements au club d'Arbent Marchon pour son accueil et l'organisation.

70 féminines présentes dans les catégories U7 à U15.

Beaucoup de désistements de dernière minute et manque de moyens humains.

Les sélections départementales féminines U13 et U17 de l'Ain, de la Savoie et de la Haute-Savoie avaient fait le déplacement également pour une quadrangulaire amicale en U13 (Savoie vainqueur), et une triangulaire en U17 (Savoie à nouveau vainqueur).

Challenge Fair Play Maurice LACQUES (Sport adapté)

Il a eu lieu le jeudi 11 juin 2026 à St Denis en Bugey.

Remerciements au club de St Denis Ambutrix Château Gaillard pour son accueil.

Présence des maires de St Denis en Bugey et d'Ambutrix, de M. Xavier LACQUES ainsi que les représentants du District : MM. Malin, Pitard, Chêne, Jannet, Benoît, Hermann et les 2 techniciens, MM. Vallet et Dulac.

Le challenge récompensant l'équipe la plus fair-play sur l'ensemble de la saison a été remporté par l'équipe de l'ITEP Thérèse Hérold d'Ambronay.

Dates et lieux des journées promotionnelles 2026/2027

Journée d'accueil U9 et U7 : Samedi 12 Septembre 2026 pour les U9 et Samedi 19 Septembre 2026 pour les U7 (en attente d'attribution des lieux).

Finale départementale Festival U13 : Samedi 20 Mars 2027.

Plateau départemental U7 et U9 : Samedi 29 Mai 2027.

Challenge U11 : Dimanche 13 Juin 2027 à Plateau d'Hauteville.

Tournoi Lémanique : date à définir dans le Canton de Genève.

Les cahiers des charges seront diffusés sur le site internet du District dans les prochains jours.

Calendrier des manifestations

- Journée de rentrée des arbitres : samedi 5 septembre 2026 à Lagnieu

- Réunions des clubs au So Club :

✓ D1 et D2 : samedi 5 septembre 2026

✓ D3 : samedi 29 août 2026

✓ D4 et D5 : samedi 26 septembre 2026

- Réunion de rentrée des jeunes : samedi 22 août 2026 (lieu à définir)

- AG du District : samedi 31 octobre 2026 à Viriat

- Soirée des récompenses : vendredi 13 novembre 2026 à Attignat

- Réunion plénière des délégués : jeudi 8 octobre 2026 à 19 heures au District.

Calendrier sportif 2026/2027

Le Comité de Direction valide le calendrier présenté.
Voir en fin de compte rendu.

Composition des commissions

Voir en fin de compte rendu.

Intégration de bénévoles

Le (la) candidat(e) souhaitant s'intégrer à une commission à l'exception des commissions de l'amicale des anciens, médicale et de la surveillance des opérations électorales doit satisfaire à une période probatoire de 6 mois. Un tuteur avec lequel il (elle) fonctionnera en binôme, est adjoint au (à la) candidat(e). En fin de période probatoire, le Comité de Direction se prononce, sur avis du tuteur, sur sa titularisation.

Période probatoire à compter du 1^{er} Septembre 2026.

Commission de l'Arbitrage

BOLAT Murat et DUCAMP Nicolas.

Tuteur : BESSET Grégory

Commission Sportive

ALBAN Bernard.

Tuteur : CONTET Jacques

Projet de création, fusion, entente, groupement, reprise et arrêt des clubs pour la saison 2026/2027

CREATION DE CLUB

OYONNAX FUTSAL CLUB : rejet de la demande le 1^{er} juillet 2026 car attestation mise à disposition d'installations sportives manquante. Nouvelle demande le 3 juillet 2026 avec attestation toujours manquante. Courriel informatif a été envoyé au club pour mise en conformité.

FC VIRIEU : refus définitif du Bureau du District pour dette financière non réglée et appartenance du président du nouveau club comme membre du FCT Virieu.

CESSATION D'ACTIVITE

VIRIEU FCT : refus définitif du Bureau du District pour dette financière non réglée.

INACTIVITES PARTIELLES

ESSOR BRESSE SAONE : Seniors ; U19 – U18 à compter du 1/07/2026.

SERRIERES VILLEBOIS : U17 – U16 à compter du 1/07/2026.

REPLONGES : U17 – U16 ; U15 – U14 à compter du 1/07/2026.

FEILLENS :

Seniors F ; U18F – U17F – U16F ; U15F – U14F ; U13F – U12F ; Football d'animation F ; U17 – U16 ; U15 – U14 ; U13 – U12 ; Futsal Seniors ; Futsal U19 – U18 ; Futsal U17 – U16 ; Futsal U15 – U14 ; Futsal U13 – U12 ; Futsal Football d'animation ; Futsal Seniors F ; Futsal U18F – U17F – U16F ; Futsal U15F – U14F ; Futsal U13F – U12F ; Futsal Football d'animation F ; Futnet ; Beach Soccer Seniors ; Beach Soccer U19 – U18 ; Beach Soccer U17 – U16 ; Beach Soccer U15 – U14 ; Beach Soccer U13 – U12 ; Beach Soccer Football d'animation ; Beach Soccer Seniors F ; Beach Soccer U18F – U17F – U16F ; Beach Soccer U15F – U14F ; Beach Soccer U13F – U12F ; Beach Soccer Football d'animation F ; à compter du 1/07/2026.

ENTENTES

SENIORS

. Mille Etangs et US Formans (équipe seniors 1)

Club responsable : Mille Etangs

Nom de l'entente : USF Mille Etangs

. Mille Etangs et US Formans (équipe seniors 2)

Club responsable : Mille Etangs

Nom de l'entente : USF Mille Etangs

SENIORS F

. Mille Etangs et US Formans (équipe seniors F 1)

Club responsable : Mille Etangs

Nom de l'entente : USF Mille Etangs

U20

. Mille Etangs et US Formans (équipe 1)

Club responsable : Mille Etangs

Nom de l'entente : USF Mille Etangs

U18

. Mille Etangs et US Formans (Gambardella)

Club responsable : Mille Etangs

Nom de l'entente : USF Mille Etangs

U17

. Mille Etangs et US Formans (équipe 1)

Club responsable : Mille Etangs

Nom de l'entente : USF Mille Etangs

U15

. Mille Etangs et US Formans (équipe 1)

Club responsable : Mille Etangs

Nom de l'entente : USF Mille Etangs

Droit d'appel d'une décision disciplinaire pour la saison 2026/2027

Le comité de direction ou/et son bureau entérine le fait de faire appel automatiquement d'une décision si un club fait appel. Le représentant du comité de direction ou/et de son bureau sera le président du district.

Soirée des Champions – CDOS 01

Elle aura lieu le vendredi 9 octobre 2026 à St Jean sur Veyle (L'Escale).

Les propositions pour récompenser un.e dirigeant.e, engagé.e depuis au moins 10 ans, doivent parvenir au CDOS avant le 30 Août 2026.

Appel à cotisation de 10 € pour la saison 2026/2027 pour les membres du comité de direction

Dernier délai : 31 décembre 2026.

Article 58 des règlements du District

Il a été revu comme suit et sera mis sur les affiches qui seront distribuées aux clubs en ce début de saison 2026/2027 :

Article 58 : Licencié exclu du terrain

(Article 3.3.4.1, 4.1 et 4.2 du Règlement disciplinaire annexe 2 des RG de la F.F.F.)

Spécifique District de l'Ain :

1. Tout assujetti exclu du terrain par décision de l'arbitre peut faire valoir sa défense dans les conditions prévues par le Règlement Disciplinaire figurant en annexe 2 – article 3.2.
2. S'il s'agit d'un match de compétition officielle, un joueur est automatiquement suspendu pour le match de compétition officielle suivant.
3. Tout éducateur et/ou toute éducatrice, tout joueur senior, vétéran, U20, U19, U18, U17 et U16 exclu en catégorie seniors, U20 ou U17 et toute joueuse féminine senior, après avoir purgé une peine supérieure à un match automatique décidée par la Commission de Discipline, doit arbitrer un match de championnat.
4. Un match automatique suffisant n'entraîne pas d'arbitrage.
5. Les modalités d'exécution de cette sanction sont prévues à l'article 42.14 des règlements sportifs du District.
6. En cas de non-arbitrage par l'éducateur ou par l'éducatrice, un (1) point ferme sera retiré au classement de son équipe.
7. **Outre la suspension du licencié, en vertu de l'article 4.1.1 du règlement disciplinaire, en cas d'atteinte à un officiel (arbitre ou délégué officiel), sous toutes ses formes (verbale, physique, écrite) :**
L'équipe concernée du club est sanctionnée :
 - Rappel à l'ordre, pour un licencié suspendu de 1 à 3 matchs (en cas de récidive -1 point avec sursis au classement de son équipe).
 - -3 points avec sursis pour un licencié suspendu de 4 à 12 matchs ou 6 mois (en cas de récidive révocation totale du sursis).
 - -3 points fermes pour un licencié ayant une suspension supérieure à 12 matchs ou + de 6 mois (en cas de récidive possibilité d'une rétrogradation administrative en fin de saison, mise hors compétition de l'équipe, interdiction d'accession au niveau supérieur).
 - Rappel à l'ordre pour mauvais comportement du public. En cas de récidive au club, -1 point avec sursis à l'équipe et -1 point ferme à l'équipe concernée en cas de deuxième récidive au club.
8. Tout licencié exclu du terrain doit faire parvenir systématiquement et obligatoirement un rapport à la Commission de Discipline avant le mardi midi qui suit la rencontre. A défaut, il sera sanctionné d'un match ferme supplémentaire par rapport à sa sanction initiale

Modifications du Règlement Intérieur de la Commission départementale de l'Arbitrage

Grégory BESSET présente les différentes modifications apportées au Règlement Intérieur :

ARTICLE 22 : Renouvellement annuel

Chaque saison, l'arbitre de District est tenu de retourner son dossier complet de renouvellement au secrétariat du District **et de s'acquitter d'une cotisation annuelle de 30 euros (qui pourra être utilisée pour l'achat d'équipements, le financement de journées de cohésion, de moments de convivialité, etc).** Les arbitres souhaitant couvrir un club pour le statut de l'arbitrage doivent avoir transmis leur dossier complet au District avant le 31 août, faute de quoi, ils sont automatiquement classés indépendants par le District ou la Ligue.

A noter :

- Que les arbitres qui n'ont pas renouvelé leur licence au 31 août ne représentent pas le club mais peuvent y être licenciés.
- Que les arbitres ont 60 jours pour fournir leur dossier médical à partir de la demande de licence.

ARTICLE 28 : Contrôle de connaissances

La Commission organise chaque saison un contrôle de connaissances, qui s'effectue de 2 manières : Un QCM réalisé le jour de la « rentrée des arbitres », et un questionnaire. Ce questionnaire doit être complété sur internet via un lien qui est envoyé par courriel à chaque arbitre avant la trêve. Les arbitres sont avertis de la mise en ligne par courriel et disposent ~~d'un mois~~ **d'une durée limitée** pour y répondre. ~~Les arbitres peuvent se servir du livre « Le Football et ses règles », ainsi que du recueil des statuts et règlements sportifs du District.~~

A l'issue de ce contrôle de connaissance, la moyenne des 2 épreuves est intégrée au classement, selon annexe 4 du présent règlement.

ARTICLE 33 : Classements

[...]

L'arbitre X, classé 1er chez l'Observateur 1, et 5^{ème} chez l'observateur 2, obtiendra un total de points de 36 (soit 20 + 16).

A ces points issus du classement, s'ajoutent :

- Un bonus de ~~5~~ **10** points, concernant le contrôle de connaissance, si la moyenne du QCM et du questionnaire égale ou dépasse la note de ~~15~~ **16/20** (article 28 du RI CDA).
- Le barème des sanctions administratives, tel qu'indiqué dans l'annexe 3 du RI CDA.
- Un malus éventuel, pour tout autre cas (non-respect du RI CDA, faute technique avérée...) à la discrétion de la CDA.
- **L'évaluation des arbitres de D1 et des AAD en tant qu'arbitre assistant de Ligue pourra être comptabilisée comme bonus au classement final, sous réserve que tous les arbitres de la catégorie aient pu bénéficier de cette évaluation.**

Si un arbitre ne peut pas être observé 2 fois dans la saison, la CDA statuera sur son classement en fin de saison.

[...]

ANNEXE 1

TEST PHYSIQUE ARBITRES DE DISTRICT

[...]

Gestion des différents cas :

~~Les tests obligatoires dont les modalités décrites ci-dessus émanent de la ligue d'appartenance, sont organisés en début de saison pour l'ensemble des arbitres. En cas d'échec ou d'absence, une séance de rattrapage est organisée.~~

Déroulement

Un test sera organisé en début de saison lors de la rentrée des arbitres, ce test est obligatoire selon les cas présentés dans le présent document. En cas d'échec ou d'absence, une séance de rattrapage est organisée.

Un second test sera organisé à la mi saison pour les arbitres de D1/D2 et aura valeur de bonus selon le barème suivant :

- **Test réussi = bonus de 5 points au classement final**

- Échec au test = pas de bonus
- Absence au test = malus de 5 points au classement final

Un rattrapage est prévu pour le premier test pour les arbitres ayant été absents ou ayant échoués. Ce rattrapage aura lieu en même temps que le deuxième test. Dans ce cas les arbitres devant présenter le rattrapage ne seront pas exigibles au deuxième test « bonus » et aucun rattrapage du deuxième test ne sera mis en place.

Un arbitre qui n'a pas réussi le test physique prévu pour sa catégorie à la réunion de rentrée est considéré ~~« Réserviste » de sa catégorie~~ **comme mis à la disposition du district et pourra être désigné dans n'importe quelle catégorie inférieure à celle à laquelle il appartenait à l'origine.** Ainsi, il ne peut pas officier dans sa catégorie d'origine, tant qu'il n'a pas satisfait à ses obligations physiques au rattrapage. Il n'est donc désigné qu'en catégorie inférieure, ~~sauf cas de force majeure obligeant la CDA à le désigner dans sa catégorie d'origine (effectif d'arbitres insuffisants à la suite à blessures ou indisponibilités...).~~

Si un nouvel échec ou absence est constaté au rattrapage, les dispositions de rétrogradation prévues dans le présent règlement s'appliquent normalement, en fonction de sa catégorie.

[...]

ANNEXE 3

RECAPITULATIF DES SANCTIONS ADMINISTRATIVES

[...]

1°) ABSENCES :

Indisponibilité tardive sans justificatif valable (moins de 14 jours avec un degré de tolérance jusqu'à la diffusion des désignations) :

- 1ère fois : ~~rappel à l'ordre~~ **1 match de non-désignation avec sursis**
- 1ère récidive : 1 match de non-désignation, accompagné d'un malus de 5 points au classement
- 2ème récidive : 3 matchs de non-désignation, accompagné d'un malus de 10 pts au Classement
- Si récidive suivante : l'arbitre n'est plus désigné tant qu'il n'a pas fourni de justificatif et n'a été reçu par la CDA en vue d'une audition

[...]

Retard à un match mais en prévenant et en se justifiant par voie officielle dans les 48heures suivants le match :

- 1ère fois : ~~rappel à l'ordre~~ **1 match de non-désignation avec sursis**
- 1ère récidive : 2 matchs de non désignation et malus de 5 points
- 2ème récidive : 4 matchs de non désignation et malus de 10 points
- Si récidive suivante : l'arbitre n'est plus désigné tant qu'il n'a pas été reçu par la CDA en vue d'une audition

[...]

Absence au stage ou journée de formation :

Avec motif : à l'appréciation de la CDA

Sans motif :

- Jeune arbitre : 2 matchs de non désignation
- Senior : 2 matchs de non-désignation, accompagné d'un malus de ~~10~~ **8** points au classement

[...]

2°) INSUFFISANCES :

[...]

Arbitre qui ne remplit pas correctement ses feuilles de matchs ou rapports, on entend par rapport correctement rempli un rapport circonstancié et détaillé, les rapports manifestement incomplets, bâclés ou incompréhensibles sont passibles des sanctions suivantes :

- 1ère fois : **rappel à l'ordre 1 match de non-désignation avec sursis**
- 1ère récidive : 1 match de non-désignation, accompagné d'un malus de 5 points au classement
- 2ème récidive : 2 matchs de non-désignation, accompagné d'un malus de 10 pts au classement [...]

Le Comité de Direction valide ces propositions.

Fermeture du secrétariat du District pendant la période estivale

Il sera fermé :

- tous les vendredis après-midi à 13 H 30 du 1^{er} au 31 Juillet 2026 inclus.
- du Lundi 3 au Mardi 18 Août 2026 à 9 H 00.

Parole aux Commissions

Commission des Délégués (Patrick PITARD)

Il pourra compter sur 8 ou 9 délégués cette saison.

2 demandes en attente de prise de contact.

La réunion plénière aura lieu le Jeudi 8 Octobre 2026 à 19 heures au District. M. Pierre LONGERE de la LAuRAFoot sera invité.

Commission Sportive (Jacques CONTET)

La réunion de composition des poules de D2 et D3 aura lieu jeudi 9 juillet 2026 à 19 heures au District.

Sont convoqués : Centre Dombes, Lagnieu, Foot 3 Rivières, Feillens et Cormoranche.

Pour 2026/2027, le club de Feillens retire son équipe du championnat D3. De ce fait, l'équipe seniors 1 de Mille Etangs est maintenue.

Commission Technique (Jean Marie BRESSOUX)

De nombreuses réformes rentreront en vigueur dès cette saison 2026/2027 en Foot Réduit.

Le club de l'AS Misérieux Trévoux accueillera une Journée Nationale des Labels (date à déterminer).

Peu d'information à ce jour sur l'organisation.

Infos du Président

- Point sur les montées et descentes à l'issue de la saison 2025/2026.
- 46 clubs du District engagés en Coupe de France.
- Création de nouvelles subventions FAFA.

Date de la prochaine réunion

Le Lundi 31 Août 2026 à 19 H 00

Joël MALIN clôture la réunion à 20 H 45.

☺ ☺ ☺ ☺

COMPOSITION DES COMMISSIONS – SAISON 2026/2027

- AMICALE DES ANCIENS DU DISTRICT -

Président : GAUTHIER Yannick.

Membres : BENEJAN Henri, DELOY Françoise, PRADA René, REYDELLET Jacques.

- APPEL DISCIPLINAIRE –

Président : MOTTION Frédéric.

Appel disciplinaire : FLOTTET Valentin, GILLY Stéphanie, GRADANTE Laurent, GUTIERREZ Raul, GUTIERREZ RAMOS Andréas, HERMANN Pierre, LEO Lydia, MERIAUX Céline, PITARD Patrick, PROST Alexandre, RHODET Florian.

- APPEL REGLEMENTAIRE –

Président : MOTTION Frédéric.

Appel règlementaire : FLOTTET Valentin, GILLY Stéphanie, GRADANTE Laurent, GUTIERREZ RAMOS Andréas, HERMANN Pierre, LEO Lydia, MERIAUX Céline, PITARD Patrick, PROST Alexandre, RHODET Florian.

- ARBITRAGE –

Président : BESSET Grégory.

Membres : BERTILLOT Vincent, BLANC Denis, BOLAT Murat, COGNARD Romain, DUCAMP Nicolas, GUICHERD Olivier, MOUSSATEN Abdeslam, STRIPPOLI Guillaume, TARTARIN Anthony, TARTARIN Jean Noël, TOUZANI Hamid.

Assiste : CURT Alexis.

Sous-commission observateurs :

Responsable : STRIPPOLI Guillaume.

Assiste : CURT Alexis.

- COMMUNICATION –

Président : BENOIT Pierre.

Membres : JACUZZI Geneviève, MALIN Joël.

- COMPETITIONS – TECHNIQUE -

Foot à 11 et coupes

Président : CONTET Jacques.

Membres : ALBAN Bernard, BESSET Grégory, PITARD Patrick.

Foot Réduit – Foot scolaire

Président : TEPPE Patrick.

Membres : BENOIT Pierre, CHENE Patrick.

Assiste : Equipe Technique Départementale.

Féminines

Présidente : NEYRARD Mélissa.

Membres : COMTET Emmanuel, DELFRATE Carl, GAILLARD Colette, GUTIERREZ Raul, REYNAUD Philippe.

Assiste : Equipe Technique Départementale.

Foot pour Tous (Futsal – Sport adapté – Foot loisir)

Sport Adapté : BENOIT Pierre, JANNET Jean François, PITARD Patrick.

Assiste : Equipe Technique Départementale.

- DELEGUES –

Président : PITARD Patrick.

Membres : ALBAN Bernard, BEDJA Madjid, DAVID Guillaume, DEVEYLE Alain, DIENNET Benoît, GIROD Emmanuelle, LEAO Lydia, LOPES Cédric, MAIRE Jacques, MARTIN Jean Claude, MERIAUX Céline, PELLET François, STALPAERT Océane.

- DISCIPLINE –

Présidente : GAILLARD Colette.

Instructrices : DEBOURG Myriam et GALLICE Catherine.

Membres : CHABAUD Loïc, DESMARIS Victor, JANTET Bernard, JOSSERAND Alain.

- F.A.F.A. -

Membres : DUROUX Gilbert, JOSSERAND Alain, LAUPRETRE Vincent, MALIN Joël.

- FINANCES –

Président : LAUPRETRE Vincent.

Membres : BERNARD Alain, JOSSERAND Alain, MALIN Joël, RICOL Sébastien.

Assiste : TEPPE Esther.

- MANIFESTATIONS et RECOMPENSES –

Président : NAEGELLEN Philippe.

Membres : BENOIT Pierre, JACUZZI Geneviève, NAEGELLEN Sylvie, PITARD Patrick, RHODET Florian, TOUZANI Hamid.

- MEDICALE –

Président : Dr REYNAUD Lucas.

- MIXITE –

Présidente : DOUILLET Amandine

Membres : GAILLARD Colette, MERIAUX Céline.

- PARTENARIAT –

Président : MALIN Joël.

Membre : MARGUIN Mélanie.

- PREVENTION –

Co-Présidents : BELPALME Jean, BERNARD Alain.

Membres : BOZONNET Aurélie, DEVEYLE Alain, GALLICE Catherine, JACUZZI Geneviève, MAITRE Michel, MALIN Joël, MERIAUX Céline, PITARD Patrick.

Désignations matchs sensibles / à risques

Membres : BERNARD Alain, BELPALME Jean, BESSET Grégory, DESMARIS Victor, MALIN Joël, PITARD Patrick.

- REGLEMENTS –

Président : DELIANCE Maurice.

Membres : BOURDON Bernard, GAUTHERON Jean Luc, GUTIERREZ Raul, PELLET François, VERNAY Patrick.

- STATUT DE L'ARBITRAGE –

Président : GUTIERREZ Raul.

Membres : ALBAN Bernard, HERMANN Pierre, NAEGELLEN Philippe, PITARD Patrick, TOUZANI Hamid.

- SUIVI ET REVISION DES REGLEMENTS –

Président : DELIANCE Maurice.

Membres : BERNARD Alain, GARCIN Jean Jacques, JANNET Jean François, MALIN Joël, PELLET François.

Assiste : TEPPE Esther.

- TECHNIQUE –

Responsable : GILLY Stéphanie.

Membres : BOSSET Régis, CONTET Jacques, MALIN Joël.

Assiste : Equipe Technique Départementale.

Labels

Co-présidents : LAUPRETRE Vincent et TEPPE Patrick.

Membres : BENOIT Pierre, GALLICE Catherine, , NAEGELLEN Philippe, TOUZANI Hamid.

Assiste : Equipe Technique Départementale.

- TERRAINS – EQUIPEMENTS et INSTALLATIONS SPORTIVES –

Président : JANNET Jean-François.

Membres : BOURDON Bernard, JANTET Bernard, MAGDELAINE Guy, MONTBARBON Gérard, PELISSON Bernard, PELLET François.

- SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES –

Président : GARCIN Jean-Jacques.

Membres : BOURDON Bernard, JANTET Bernard, PRADA René, REYDELLET Jacques.

- CORRESPONDANTS –

Aide Sociale et Morale : CONTET Jacques.

Ain Profession Sport et Culture : JANNET Jean-François.

CDOS : GALLICE Catherine.

Engagement : GILLY Stéphanie

Foot en milieu scolaire : BENOIT Pierre.

Partenariat : MALIN Joël.

Sécurité – Maintenance : LAUPRETRE Vincent.

- AMICALES –

UNAF : Président : CELDRAN Christophe.

Amicale des éducateurs : Co-présidents : BOSSET Régis et JULLIEN Camille.



**DELEGUES DE SECTEURS et leur SECTEUR
(Ligue et District)**

Délégué du secteur du Bas Bugey : PITARD Patrick

Suppléant : STALPAERT Océane

Clubs concernés : Anglefort, Artemare Valromey, Bas Bugey Rhône, Belley CS, Béon, Colomieu, Culoz Grand Colombier, Peyrieu Brens, Tenay, FCT Virieu.

Délégué du secteur du Haut Bugey : MAIRE Jacques

Suppléant : TOUZANI Hamid

Clubs concernés : Arbent Marchon, CO Plateau d'Hauteville, Bellignat FC, Dortan, Injoux Genissiat, Izernore Nurieux, Montréal, Nantua, Oyonnax ASP, Oyonnax ATT, Plastics Vallée, St Martin MCV, Valserhône FC, Veyziat.

Délégué du secteur du Revermont : LAUPRETRE Vincent

Suppléant : PAQUET Christian

Clubs concernés : Centre Dombes Football, Foot Onze Surannais, Hautecourt, Jeunesse Revermont FC, Plaine Revermont Foot, Rives de l'Ain, Sud Revermont, St Martin du Mont, Veyle Vieux Jonc.

Délégué du secteur de Bourg en Bresse : MALIN Joël

Suppléant : NAEGELLEN Philippe

Clubs concernés : Attignat, Bourg ACCFT, Bourg FO, Bourg en Bresse Péronnas, Bourg Sud, Bressans FC, Bresse Nord, Bresse Tonic Foot, Cormoz St Nizier, Curtafond Confrançon, Foissiat Etrez, Marboz, Plaine Tonique, St Denis les Bourg, Viriat.

Délégué du secteur de la Plaine de l'Ain : PITARD Patrick

Suppléant : GILLY Stéphanie

Clubs concernés : Ain Sud, Ambérieu FC, Ambronay, Bettant, Buyatin OL, Châtillon la Palud, Côtère MV, Lagnieu, Leyment, Plaine de l'Ain, Priay, Serrières Villebois, St Denis Ambutrix, St Maurice de Gourdans, Vaux en Bugey.

Délégué du secteur de la Dombes et du Val de Saône : PELLET François

Suppléant : CONTET Jacques

Clubs concernés : Bressolles, Bresse Foot 01, Chaneins ISN, Fareins Saône Vallée, Foot 3 Rivières, Guéreins, Jassans Frans, Le Mas Rillier, Mille Etangs, Misérieux Trévoux, Portes de l'Ain.

Bord de Veyle, Chaveyriat, Cormoranche S/Saône, Dombes Bresse, St Etienne S/Chalaronne, Thoissey Illiat, Veyle Saône.

Bâgé, Chevroux, Esson Bresse Saône, Feillens, Grièges PV, Manziat, Replonges, Sermoyer, St Cyr S/Menthon, St Laurent S/Saône.

Calendrier 2026/2027

[illegible]

Mois	Août		Septembre				Octobre				Novembre				Décembre				Janvier 2027				Février				Mars				Avril				Mai				Juin									
Jour (samedi)			5	12	19	26	3	10	17	24	31	7		14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23	30	6	13	20	27			3	10	17	24	1	6	8	15	22	29	5	12	19	26			
U 13 samedi après-midi				1	2	3	4	5	RF1	R	R	6		7	8	RF2	9	R	R		QFS	QFS	QFS	1	2				3	4	FFD	5			6	7	R	R		R		R	8	9				
U 13 Critérium samedi après-midi																																																
U 11 samedi matin				1	2	3	4	5				1		2	3	4	5								1	2				3	4	5			6							7	8					
U 9 samedi matin				JA	1	2	3	4				1		2	3	4	5							1	2				3	4	5			6							7	JD						
U 7 samedi matin					JA	1	2	3				4		5	6	7	8							1	2				3	4	5			6							7	JD						
Semaine	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	1	2	3	4	5	6	7	8		9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25		
Mois	Août		Septembre				Octobre				Novembre				Décembre				Janvier 2027				Février				Mars				Avril				Mai				Juin									

Vacances scolaires
Dimanche 1 Novembre (Toussaint)
Mercredi 11 Novembre (Armistice 1918)
Dimanche 28 mars (Pâques)
Samedi 1er mai (Fête du travail)
Jeu-di 6 mai (Ascension)
Samedi 8 mai (Victoire de 1945)
Dimanche 16 mai (Pentecôte)
Foot Réduit

Actions promotionnelles

JD	Journée Départementale U7-U9	29 mai 2027
JA	Journée d'Accueil U7-U9	12 et 19 septembre 2026
CD	Challenge Conseil Départemental U11	13 juin 2027
FF	Festival Foot U13	
FFD	Finale départementale (U13 Festival Foot)	
JDF	Journée Départementale du Foot Féminin	
RF	Rassemblement Féminin U9 et U11	

QFS Qualification Futsal
Ffut Finale futsal